

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Martin-Lalande

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires de seconde génération présentes sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires présentes sur le territoire national par un soutien au programme « Grand Carénage » d'EDF.